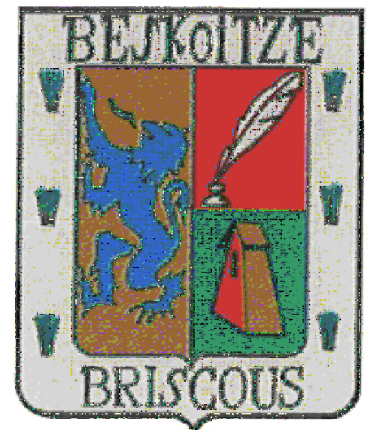


PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE de
BRISCOUS



Plan intégrant la modification n°1 et les
révisions simplifiées n°1, n°2, n°3 et n°4

LEGENDE

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Espace libre à conserver ou à créer (art. L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme)
- Arbres repérés (art. L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Ligne de recul obligatoire (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment intéressant (art. L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme)
- Mur intéressant (art. L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme)
- Z.A.D. (CM du 31/03/2007)
- Bâti ne figurant pas sur le cadastre, reporté d'après plan de masse des permis de construire
- Courbes de niveau - Pas de 5m

N°	INTITULE	AU BENEFICIAIRE DE
1	Extension Ecole /Equipements publics	Commune
2	Bassin de rétention du Bourg	Commune
3	Stationnement public	Commune
4	Bassin de rétention des Salines	Commune
5	Création de voirie	Commune
6	Création d'un cimetière et stationnement public	Commune
7	Stationnement public	Commune
8	Création d'une voirie de liaison	Commune
9	Création de voirie	Département
10	Aménagement de carrefour	Département
11	Aménagement de carrefour	Département
12	Aménagement de carrefour	Département
13	Création de voirie	Département

PLAN DE ZONAGE	FEVRIER 2013
P.L.U. Approuvé le	21 Décembre 2010
Modification n°1 approuvée en	Novembre 2012
Révisions simplifiées n°1, n°2, n°3, et n°4 approuvées en	Novembre 2012
OBSERVATIONS	4B - Nord
	ECHELLE: 1/5000°

Chargé d'Etude: Alexandre VANEL-DULUC - Architecte/Urbaniste
Christine BARREDO - Ingénieur agronome - Ecologue

